

# INFO

## SOMMAIRE

111 <sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
2-5
NOUVEAU PRÉSIDENT
6
FORMATION PROFESSIONNELLE
7
HABITAT-JARDIN 2015
8-9
PRIX DES MATÉRIAUX
10
LES COMMUNES VAUDOISES ET LA FÉDÉRATION PARTENAIRES
11
COMMUNICATION JURIDIQUE
12-13
ASSURANCE MALADIE PHILOS
14
HOMMAGE À JACQUES GUIGNARD
14
CARTE PROFESSIONNELLE
15
FORUM LES MARCHÉS PUBLICS
L'INITIALE, LE NOUVEL ÉVÉNEMENT DE LA RENTRÉE
16

## EDITO



L'année 2015 est une année de commencement, de renouveau, d'élections, de changements: le Comité directeur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs est en place depuis mars, avec à sa tête un nouveau président prêt à affronter les multiples défis qui l'attendent. Le paysage politique a été remanié cet automne, juste avant les communales et les cantonales des deux années prochaines.

Pour la fédération, il est ainsi venu le temps de s'impliquer politiquement, de soutenir des candidats et des élus, comme par le passé, et aussi de favoriser la naissance de vocations politiques au sein de ses membres, parmi les entrepreneurs du secteur de la construction. Le succès du soutien à Olivier Français lors de son élection au Conseil des Etats en est la première étape. Avec près de 10% des salariés de l'économie vaudoise, notre secteur compte dans l'économie vaudoise. Il est

important qu'il soit également présent en politique, en particulier dans les parlements cantonaux et fédéraux. Et cela surtout lors des prochaines années, qui ne seront vraisemblablement pas aussi fastes que les cinq dernières.

Afin de marquer cette nouvelle page de notre histoire, quoi de mieux qu'un événement rassembleur, un «top départ» signifiant pour tous l'instant de la rentrée, un rendez-vous annuel immanquable? L'économie, les entrepreneurs ont besoin de rencontres concrètes et humaines, que les réseaux sociaux ne peuvent pas remplacer! C'est dans cet esprit que nous avons lancé L'Initiale, l'incontournable événement du 8 septembre à Tolochenaz, auquel vous avez été nombreux à participer. Bonne lecture.

Frédéric Burnand,  
responsable de la communication

**l'initiale!**

Adj. – Qui caractérise le commencement  
N.f. – Première lettre d'un mot

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UNE ÉDITION CHARGÉE D'ÉMOTIONS



**Le nouveau président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs Jean-Marc Demierre a pris ses fonctions lors de la 111<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 mars à Beaulieu-Lausanne. L'équipe stratégique est désormais au complet. M. Demierre est en effet secondé par Baptiste Monnard et Cédric Frossard, vice-présidents. Après plusieurs mois de convalescence, ce dernier et le directeur général Georges Zünd reprennent leurs activités. Entre honneurs posthumes, conséquents changements organisationnels, rapport d'activité, intervention politique et l'invité Adolf Ogi, cette assemblée générale dite « ordinaire » n'avait en réalité... rien d'ordinaire !**

Honorer la mémoire des disparus tout en faisant véritablement place aux nouveaux membres de la direction, tel était le jeu d'équilibriste qui s'est tramé durant l'assemblée. A commencer par la position délicate du

nouveau président Jean-Marc Demierre, qui succède à Yves Nicolier, ayant assuré l'interim à la suite du décès accidentel de Jean-Pierre Rosselet en octobre 2014. Tout en sobriété, M. Demierre a pris les rennes de la fédération en ces mots: «je suis parfaitement conscient de la difficulté de succéder à Jean-Pierre Rosselet tant il a brillé par son intelligence, son charisme et ses compétences. Toutefois, il faut bien continuer à travailler afin de défendre les intérêts de nos entreprises dans l'économie et la politique patronale indispensable au maintien de conditions-cadre acceptables.»

### COMITÉ DIRECTEUR AU COMPLET

L'équipe stratégique est désormais au complet. Fin octobre 2014, le Comité directeur avait été renforcé par cinq nouveaux membres: Philippe Aubert, Jean-Marc Demierre, Michel Ducommun, Baptiste Monnard et Philippe Musitelli. Tous sont issus du Conseil d'administration et repré-

**Anciens et nouveaux membres de la direction de la fédération, avec de gauche à droite : Philippe Aubert, Michel Ducommun, Cédric Frossard, Georges Zünd, Jean-François Savary, Yves Nicolier, André Buache, Jean-Marc Demierre, Baptiste Monnard et Philippe Musitelli.**

sentent les différents secteurs de la construction. Ils ont rejoint Cédric Frossard, membre, et Georges Zünd, Directeur général de la fédération, désormais de retour de leur convalescence. Dans cette nouvelle configuration, Cédric Frossard et Baptiste Monnard sont vice-présidents de la fédération.

### DÉPART D'YVES NICOLIER ET D'ANDRÉ BUACHE

Arrivés au terme de leur mandat, Yves Nicolier et André Buache ont quitté l'organe décisionnel stratégique, vivement remerciés pour avoir assuré cette phase de transition. «L'équipe du Comité directeur est donc complètement organisée et en place, cinq mois après le drame qui nous a touché. A tous, à la



Adolf Ogi, expliquant avec panache le rôle important que doit jouer un «leader».

fédération, je souhaite un bel avenir, bâti poutre par poutre dans la confiance et le respect. Etre membre de la fédération signifiera de plus en plus, j'en suis certain, appartenir à une corporation qui défend avec force nos métiers et nos entreprises», a ponctué Yves Nicolier avant de passer la main à son successeur.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELÉ

Lors de l'assemblée générale, cinq nouveaux membres ont été élus au Conseil d'administration, à savoir Alain Barraud, Jean-Luc Jaquier, Nils Rentsch, Alexandre Rottet et Olivier Roy. Ils remplacent respectivement André Buache, Jean-François Hubert, et reprennent le flambeau des regrettés Christian Michoud, Jean-Pierre Rosselet et Bernard Steck. Le Conseil d'administration ainsi remanié compte 24 membres, tous prêts à relever les défis de la construction à venir.

#### HONNEURS POSTHUMES

Dans une émotion palpable, l'assemblée a naturellement fait une large place à la mémoire des disparus. Après une minute de silence en leur nom, Christian Michoud, Jean-Pierre Rosselet et Bernard Steck ont été nommés, à titre posthume, membres d'honneur. Quant à l'hommage à Anne-Marie Bauer, assistante de direction émérite et peintre à ses heures, la fédération a choisi une série de ses œuvres pour illustrer son rapport annuel. Une exposition rétrospective est également prévue.

#### UNE PAGE SE TOURNE

Lors de l'apéritif dinatoire, plusieurs membres se sont dits soulagés que cette assemblée, intensément chargée d'émotions, soit passée. Lentement, la fédération panse ses plaies et «tourne la page» d'un chapitre qu'elle n'aurait jamais voulu ouvrir.

#### LES INVITÉS

«On dit que le temps change les choses, mais en fait le temps ne fait que passer et nous devons changer les choses nous-mêmes», a rappelé le Conseiller d'État du canton de Vaud Philippe Leuba en citant Andy Warhol. Le politique a salué cette fédération qui «a su faire face, avec dignité et sang froid». Dernièrement, M. Zünd était invité au caveau du Conseil d'Etat pour une fondue. Philippe Leuba s'est alors dit admiratif de son ami: «J'ai compris ce que signifie le courage, la volonté et l'importance du mot optimisme».

#### ADOLF OGI, SHOWMAN!

L'assemblée s'est terminée avec l'intervention d'Adolf Ogi... d'une popularité à faire pâlir un Nicolas Sarkozy! Qui eut cru qu'un homme né en 1942 à Kandersteg, issu d'un milieu modeste, diplômé d'une école supérieure de commerce, puisse devenir Conseiller fédéral et Secrétaire général adjoint des Nations Unies? Très en forme, le

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Bernois a donné une conférence sur ce parcours étonnant, pratiquant l'auto-parodie à grands coups de «foormidable».

Dans son récit plein d'anecdotes tordantes, il a donné quelques conseils aux entrepreneurs: toujours prendre en compte la composante humaine, connaître sa mission, créer un leadership fort et une communication interne omniprésente. Favoriser l'esprit d'équipe, être un exemple pour les autres, clarifier les problèmes, identifier les mérites, fixer des objectifs clairs, faire son autocritique. «Je crois en ce que je fais. Je fais ce en quoi je crois». Voilà le crédo d'un bon chef. Et pour Ogi, un bon chef doit être dur.

En témoigne ses 13 ans passés à la Fédération suisse de ski, où il «serre la vis» au jeune Bernhard Russi alors récalcitrant à l'autorité, pour qu'il finisse médaillé d'or de descente à Sapporo. Alors qu'à trois semaines des élections, la NZZ doute de ses capacités à accéder au Conseil fédéral, son père le rassure: «pour être Conseiller fédéral, l'important n'est pas d'être intelligent mais sage. L'intelligence, on la trouve, dans les livres, à l'école; la sagesse, on la cherche». Agir avec sagesse, selon des valeurs éthiques, en se sentant «serviteur» de son pays, en reconnaissant les bonnes idées, même quand elles ne viennent pas de son bord, devient la ligne politique du «Dölfi». Être président de la confédération, c'est aussi rencontrer des personnalités de haut vol, à l'instar de ses multiples entretiens avec François Mitterrand, ou lorsque le Président Clinton, après une séance, l'invite à rester à la Maison Blanche pour une nuit arrosée, «dans l'intérêt de la Suisse», précise Ogi! Enfin, le conférencier s'est exprimé sur son engagement auprès des Nations Unies où il défend le sport, vecteur de valeurs solidaires, au service du développement et de la paix. Conquis, les entrepreneurs de la fédération lui ont voué une véritable standing ovation.

Le film de notre rapport d'activité est disponible sur:

[https://www.youtube.com/watch?v=F-cvyQ-G15QA&feature=em-upload\\_owner](https://www.youtube.com/watch?v=F-cvyQ-G15QA&feature=em-upload_owner)

**Moment de complicité entre les deux rescapés de l'accident, Cédric Frossard et Georges Zünd, de retour à leurs activités professionnelles.**



**Photo d'anthologie avec, de gauche à droite, Cédric Frossard, Georges Zünd, Jean-Marc Demierre, Adolf Ogi et Olivier François.**



**Comité directeur remanié, avec de gauche à droite: Georges Zünd, Michel Ducommun, Jean-Marc Demierre, Cédric Frossard (devant), Philippe Aubert, Baptiste Monnard et Philippe Musitelli (derrière).**





Standing ovation pour Adolf Ogi des quelque 500 membres et invités.

#### NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### ALAIN BARRAUD

Administrateur de Bioley Isolations SA, Alain Barraud est président de la section Isolation et calorifugeage et à ce titre Membre du comité cantonal de Métal Vaud, membre de la Commission professionnelle paritaire plénière (CPPP) Métal-Vaud et Délégué au comité de placement de la Fondation de la métallurgie vaudoise du bâtiment (FMVB). Il représente ainsi la construction métallique au sein du Conseil d'administration.

##### JEAN-LUC JAQUIER

Président de la section de Lausanne, du Groupe vaudois des entreprises de maçonnerie et génie civil, président du Groupe de travail entrepreneurs,

membre du comité cantonal du groupe vaudois des entreprises de maçonnerie et génie civil, Jean-Luc Jaquier est également délégué suppléant à la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE). Administrateur de l'entreprise Dénériaz SA, il représente également la maçonnerie et le génie civil au Conseil d'administration.

##### NILS RENTSCH

Directeur de Perrin Frères SA, Nils Rentsch est membre de la section Génie civil du Groupe vaudois des entreprises de maçonnerie et génie civil, secteur d'activité qu'il représente désormais au Conseil d'administration.

##### ALEXANDRE ROTTET

Administrateur de Menuiserie-Charpente Rottet Sàrl, il endosse les

multiples rôles de président de la commission du perfectionnement professionnel supérieur et de président du Groupe vaudois des maîtres charpentiers. Au Conseil d'administration de la fédération, il représente naturellement les métiers du bois.

##### OLIVIER ROY

Administrateur de Roy Frères Plâtrerie-peinture, il est président de la section Yverdon-Grandson-Echallens et à ce titre membre du Comité cantonal des plâtriers-peintres et chargé de cours pour les apprentis au Centre d'Enseignement Professionnel de Morges (CEPM). Olivier Roy représente ainsi la plâtrerie-peinture au Conseil d'administration.

## NOUVEAU PRÉSIDENT QUI EST JEAN-MARC DEMIERRE?

**Quelques mois après sa prise de fonction, le nouveau président de la fédération Jean-Marc Demierre se prête au jeu de l'interview et livre quelques pistes sur le futur de la fédération.**

«Je suis un pur produit FVE!», annonce en préambule le nouveau président de la fédération Jean-Marc Demierre. Ayant obtenu son CFC de maçon, son brevet fédéral de contremaître, puis sa Maîtrise de maître-maçon à l'Ecole de la construction, il y a également fonctionné comme expert aux examens de CFC, puis comme enseignant aux chefs d'équipe et aux contremaîtres.

Fasciné depuis l'enfance par la construction, il a travaillé plus de 10 ans sur les chantiers. «Je pense que je connais bien le métier, un métier difficile. J'en garde un profond respect pour les ouvriers. Je sais ce que c'est que de passer une journée sous la pluie à 6 ou 7 degrés!», commente-t-il. En 1998, sa carrière prend un coup d'accélérateur lorsqu'il rachète avec deux collègues le capital-actions de la société qui les employait, Ambrosetti Vaud SA, rebaptisée ADV Constructions. Son parcours associatif tel que son engagement au sein du Comité vaudois des entreprises de maçonnerie en bâtiment et génie civil, a su convaincre ses confrères. À 51 ans, marié et père de deux enfants, Jean-Marc Demierre endosse son nouveau rôle de président, avec modestie et bagout...

### QUEL PRÉSIDENT SEREZ-VOUS?

Mes prédécesseurs ont rayonné sur la fédération. Je dois prendre la mesure de leurs projets, en dialoguant avec Georges Zünd notamment, afin que je puisse bien comprendre la ligne qu'ils avaient tracée, et partir de là pour y appliquer mes idées. Et je suis plutôt têtu! Je suis également quelqu'un qui préfère régler les conflits plutôt que les créer.

Je me base beaucoup sur les valeurs qui ont conduit à la qualité de vie et la stabilité actuelle de notre pays. Maintenant, on ne vit pas en regardant dans les rétroviseurs, on s'appuie sur les bases et on regarde loin devant! Si possible ensemble!



### QUELLE VISION AVEZ-VOUS POUR L'AVENIR DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION?

Il est important de travailler sur l'image des métiers de la construction. Aujourd'hui, elle est trop souvent faussée dans l'opinion publique. J'ai l'impression que notre société arrive à saturation. Avec l'augmentation de la démographie, les autoroutes et les trains sont saturés, le logement en pénurie. Notre société doit passer une nouvelle étape qui puisse apporter un bien-être à la population: moins de bouchons, des transports publics efficaces, des logements confortables et en suffisance. À l'heure actuelle, on parle beaucoup d'éco-quartiers...! Les gens ont encore la vision de l'entrepreneur «bétonneur». Or, les éco-quartiers ce n'est pas les écologistes qui vont les construire!

De là découle tout l'aspect de formation! Il y a un avenir pour les jeunes chez nous!

### ET DES DÉFIS DANS L'ÉCONOMIE VAUDOISE?

Tous les jours dans les journaux, on parle de grands travaux à venir dans le canton: les projets d'agglomérations et les travaux d'infrastructures, etc. Il faut rappeler que c'est nous qui allons les réaliser!

### NE PARLE-T-ON POURTANT PAS D'UNE ÉCONOMIE INCERTAINE DANS LE MONDE DE LA CONSTRUCTION?

Le ralentissement est déjà là. La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a posé passablement de problèmes et n'a pas fini d'en poser. Or, ce n'est pas en multipliant les lois qu'on va avancer. Notre économie ralentit, probablement pour quelques années. Nous avons la chance d'avoir un canton avec une santé financière saine, dynamique, qui a décidé d'investir pour le futur et qui débloque des montants importants. De même pour les régions de montagne, durement touchées par la Lex Weber (loi sur les résidences secon-

naires), qui bénéficieront du projet «Alpes Vaudoises 2020». Une grande question demeure néanmoins: les conséquences de la votation du 9 février sur l'immigration de masse vont-elles mettre en péril ce développement? Car la démographie, la main d'œuvre, c'est tout de même la clé pour que le système fonctionne! C'est clairement des volets qu'on doit travailler avec le politique, au quotidien.

### QUEL EST L'AVENIR POUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION?

L'avenir passe beaucoup par les marchés publics. Cela oblige nos membres à s'adapter, car toutes les entreprises ne sont pas structurées pour aller sur les marchés publics. Or, les PME doivent également pouvoir y accéder à leur niveau, d'autant plus que chaque petite ville a besoin de nouvelles infrastructures comme les EMS ou les écoles. Et c'est aussi là que la fédération a son rôle à jouer, avec le nouveau Service Conseils et assistance techniques, qui épaulé les entreprises souhaitant avoir accès à ces marchés publics. Ce service est également amené à se développer et à apporter son appui aux collectivités publiques qui lancent des appels d'offre de construction pour réaliser ces infrastructures.

### QUEL RÔLE PEUT JOUER LA FÉDÉRATION AU NIVEAU POLITIQUE?

Transmettre et expliquer aux politiques les problématiques concrètes que rencontrent les entrepreneurs sur le terrain avec ces lois. Travailler avec les autres partenaires, le Centre patronal (CP), la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), la chambre vaudoise immobilière (CVI) et les autres associations sur le plan national, pour essayer de trouver des solutions applicables par l'ensemble de l'économie. On doit travailler ensemble à des solutions pour être entendus!

### ET POUR LES MEMBRES?

Il faudra travailler pour que les membres s'identifient davantage à leur fédération. C'est trop tôt pour en parler, mais les idées je les ai... Je leur donne rendez-vous à la prochaine AG!

*Propos recueillis par Claire Grange*

## FORMATION PROFESSIONNELLE

# LES QUATRE SAISONS DE L'APPRENTISSAGE

Les quatre saisons de l'apprentissage proposent des événements au rythme des saisons. Par des manifestations existantes et nouvelles, le programme fait vivre la formation professionnelle tout au long de l'année.

### HIVER: LA NUIT DE L'APPRENTISSAGE

La Nuit de l'apprentissage s'est déroulée le 19 février dernier dans quatre écoles professionnelles du canton de 16h30 à 21h00. L'idée? Sous forme de speed dating, faire se rencontrer des patrons d'entreprises et des jeunes à la recherche d'un apprentissage. Ces entretiens permettent un premier contact direct, en complément du CV apporté par le candidat. En 2015, cette soirée a accueilli quelque 120 entreprises et près de 1100 élèves en quête de places d'apprentissage dans leur région.

### PRINTEMPS: LE SALON DES FORMATIONS POST CFC

Le CFC permet d'exercer son métier en tant que professionnel mais il ouvre aussi des perspectives vers des études supérieures.

Maturité professionnelle, écoles supérieures, Hautes Ecoles spécialisées, diplômés fédéraux: l'éventail des formations ouvre de nouveaux horizons après le CFC. Le salon des formations post CFC le prouve!

### ÉTÉ: ACCUEIL DES NOUVELLES ENTREPRISES FORMATRICES ET ACTION LAST MINUTE

Chaque année, le canton de Vaud compte près de 700 entreprises nouvellement formatrices. Pour les remercier, il organise une manifestation festive, l'occasion pour lui de rencontrer les principaux acteurs, partenaires de l'apprentissage. En été également, l'action Last Minute favorise la signature de contrats entre les entreprises qui n'ont pas encore trouvé d'apprenti et les jeunes en recherche d'une place d'apprentissage.

### AUTOMNE: LE SALON DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION

Environ 500 formations initiales et professionnelles, ainsi que les différentes possibilités de maturité et préapprentissage sont

présentées lors du Salon des métiers et de la formation. Près de 100 associations professionnelles et entreprises de divers secteurs offrent un aperçu de plus de 250 métiers et formations. Cette manifestation est destinée en priorité à tous les élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années ainsi qu'aux élèves des degrés secondaires souhaitant s'informer sur le choix d'un métier et sur les offres de formation initiale. Il s'adresse aussi à ceux qui sont à la recherche d'un emploi, d'un apprentissage ou d'une orientation professionnelle. Sous l'impulsion du Canton de Vaud, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), de la Fédération patronale vaudoise et la Fédération vaudoise des entrepreneurs, la promotion de l'apprentissage se réinvente!

[www.4saisonsapprentissage.ch](http://www.4saisonsapprentissage.ch)



Félicitations à nos apprentis qui ont tous brillamment réussi leurs examens de CFC!  
Raffaele Niccosia, Jessica Almeida,  
Freskim Berisha, Debora Boffa  
et Loïc Simamora

HABITAT-JARDIN 2015

## VIVEZ LA COULEUR!



Du 7 au 15 mars, la Fédération vaudoise des entrepreneurs était présente pour une nouvelle édition du salon Habitat-Jardin. Sur 800m<sup>2</sup>, elle a mis en valeur le savoir-faire de ses métiers et de ses entreprises membres autour du thème «Vivez la couleur!».

Plus de 78000 visiteurs ont visité la 34<sup>e</sup> édition du salon Habitat-Jardin. «Cette année, c'est plus la rénovation que la construction qui semble faire le marché», explique Yann Tellenbach, Directeur du salon. L'ensemble des exposants ont souligné le caractère déterminé des visiteurs venus avec des projets très concrets.

Sur le stand de la fédération, beaucoup étaient ainsi à la recherche de conseils pour leurs travaux, notamment d'entreprises «fiabiles». Pour répondre à cette attente, les collaborateurs de la fédération ont fait la promotion de l'ensemble des entreprises membres, en aidant les visiteurs à chercher dans l'annuaire des sociétés actives près de chez eux.

Des slogans suspendus dans l'allée rappelaient d'ailleurs les valeurs et mérites de nos entreprises: «être membre de la fédération, c'est respecter les conventions collectives de travail, s'unir contre le travail au noir et la concurrence déloyale, assurer à ses clients une garantie sur les travaux, participer à la formation des apprentis de demain!»

Un espace présentait également le projet de carte professionnelle, qui a suscité l'engouement du public averti.

### ANIMATIONS COLORÉES

Comme chaque année, des professionnels de la construction – de l'apprenti à l'entrepreneur chevronné – ont démontré leur savoir-faire. Parmi eux, l'espace des métiers du bois



ont mis en valeur la surélévation en bois, les revêteurs de sols ont réalisé des motifs colorés à l'effigie de la fédération, les maçons se sont armés de leurs briques multicolores, les peintres de leur palette chromatique, sans parler des carreleurs et mosaïstes, dont les créations originales et la joie de vivre ont décroché un large sourire chez de nombreux badauds.



Les professionnels et apprentis de la construction ont pu faire la démonstration de leur art, et donner des conseils au public.



Un coin dédié à la campagne Experts-Maison rediffusait tous les épisodes de la rénovation de la maison sélectionnée pour l'émission. Un dernier espace enfin, mettait en lumière la fondation proFonds. Destinée aux jeunes professionnels du monde de la construction ayant effectué leur CFC dans le canton de Vaud, cette fondation finance notamment des voies de perfectionnement plus «artistiques» ou la préparation à des concours nationaux ou internationaux. Car de l'artisan à l'artiste, il n'y a souvent qu'un pas! Habitat-Jardin enfin, c'est un lieu de débat! Dans le cadre d'un 5 à 7 intitulé «Loi sur l'énergie, entre formation et mise en œuvre, quelles conséquences pour les professionnels de la construction?», Jean-François Savary, et plusieurs autres intervenants de la fédération ont été invités à apporter leur expertise. Au gré des rencontres, la fédération s'est ainsi présentée à ce salon... haut en couleurs!

**FRANC FORT****POUR DES PRIX DE MATÉRIAUX  
CONCURRENTIELS**

Dans la conjoncture actuelle – hausse du cours du franc suisse et baisse du prix du pétrole – la Fédération vaudoise des entrepreneurs a demandé aux fournisseurs de matériaux de construction d'ajuster leurs tarifs.

Le secteur de la construction est actuellement mis à rude épreuve par une concurrence acharnée et la guerre des prix fait rage sur le marché. Parallèlement, des facteurs déterminants pour constituer les prix de nombreux matériaux utilisés dans la construction ont chuté. Ainsi, le prix du pétrole a baissé de moitié ces derniers mois et le cours du franc suisse s'est apprécié de 20%, rendant les achats à l'étranger plus avantageux.

Dans une telle constellation, de nombreux fournisseurs ont déjà ajusté leurs tarifs. En tant que partenaire commercial, la Fédération vaudoise des entrepreneurs soutient cette démarche et l'a fait savoir. Elle a dernièrement adressé une requête aux fournisseurs, les invitant, s'ils ne l'ont pas déjà fait, à répercuter intégralement toute baisse de prix des produits touchés dès que leurs stocks le permettront. Aussi, elle leur demandait d'accorder à ses membres les meilleurs prix possibles, afin de préserver leur capacité concurrentielle et leur dynamisme. Et de leur permettre enfin d'intégralement mettre en œuvre les politiques sociales et environnementales exigées par la société, et que la fédération promeut activement.

Le retour s'avère passablement positif, tant du côté des fournisseurs, que celui des membres qui se réjouissent d'une telle initiative.

## SYNERGIE

## LES COMMUNES VAUDOISES ET LA FÉDÉRATION, PARTENAIRES



Sur le chantier du nouveau parlement vaudois, certaines entreprises membres de la fédération ont été sélectionnées pour réaliser les travaux.

**Actuellement, beaucoup de constructions publiques ou d'infrastructures sont en projet. Il y a lieu de créer des synergies efficaces pour tous, tout en respectant les lois et les règlements. Pour y parvenir, la fédération suggère plusieurs pistes aux collectivités publiques.**

Un rapide constat démontre que les marchés publics ne se déroulent pas toujours de façon optimale pour les différentes parties concernées – soit les mandataires, les entreprises totales ou générales, les PME et les pouvoirs publics. Dans les grandes lignes, les communes ont parfois du mal à exprimer leurs besoins et se perdent dans les méandres de réglementations compliquées. Afin de leur éviter quelque mauvaises surprises – un

scandale étant si vite arrivé! – la fédération leur prodigue quelques recommandations.

### NOS CONSEILS AUX COMMUNES

- Le succès d'un projet réside d'abord dans la rédaction d'un appel d'offres clair et précis. N'hésitez pas à demander de l'aide et à vous faire accompagner par des mandataires reconnus. Le coup d'œil d'un expert n'a pas de prix!
- Dans ces appels d'offres, n'omettez pas les références aux articles de peines conventionnelles proposés par la réglementation des marchés publics article 6 RLMP-VD. Cela vous évitera d'avoir sur vos chantiers, des entreprises qui ne respectent pas les conventions collectives, les salaires minimaux, etc...

- Lors de la rentrée des soumissions, vérifiez au registre du commerce cantonal [www.vd.ch](http://www.vd.ch) si les personnes qui y sont inscrites ne sont pas sujettes aux faillites multiples.
- Attribuez les marchés à des entreprises qui honorent leurs paiements de charges sociales! A ce titre, demandez aux entreprises de vous livrer les attestations originales du paiement des charges sociales avant la décision d'adjudication. Ces attestations sont limitées dans le temps et lorsqu'on les photocopie, le logo devient illisible. Puis, par exemple, redemandez-les au début de la période d'intervention de l'entreprise sur le chantier ou au milieu de celle-ci si l'attestation initiale est périmée.
- Sollicitez les entreprises qui ne sont pas en litige avec des Commissions paritaires professionnelles. Ces dernières ont pour but de sanctionner toutes les irrégularités que les entreprises pourraient commettre en ne respectant pas les conventions collectives sur les chantiers. Cela vaut pour le gros œuvre, le second œuvre et la construction métallique. La commission paritaire délivre également une attestation dont le logo sur la photocopie devient illisible. Veillez toujours à exiger des documents originaux!

### SERVICE CONSEILS ET ASSISTANCE TECHNIQUES

Pour répondre et conseiller de manière neutre les collectivités publiques et les entreprises sur les aspects des marchés publics, de l'embryon du projet à sa mise en réalisation, nous avons créé un nouveau service, Conseil et Assistance Technique, CAT. En collaboration avec les collectivités, la fédération souhaite s'inscrire dans un partenariat à long terme sur des projets qui vont marquer le futur des communes.

### UNE QUESTION SUR LES MARCHÉS PUBLICS ? SUR LES APPELS D'OFFRE ?

Contactez notre Service Conseils et assistance techniques, par téléphone au 021 802 88 18, ou par e-mail à [cat@fve.ch](mailto:cat@fve.ch)

## COMMUNICATION JURIDIQUE

# RAPPEL AU SUJET DE LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ENTREPRISE

**A la suite de problèmes récurrents concernant l'exécution de contrats d'entreprise et le recouvrement des montants dus dans ce cadre par les maîtres de l'ouvrage, le service juridique juge opportun de rappeler quelques points cruciaux afin d'éviter de nombreuses difficultés, notamment en ce qui concerne le paiement.**

Tout d'abord, même si les art. 363 ss du code des obligations qui régissent le contrat d'entreprise n'imposent aucune règle pour la conclusion de celui-ci : il peut être passé oralement, par actes conclusants (par ex : simple poignée de main) ou par écrit. Dans la pratique, il n'est pas rare qu'une commande soit faite par téléphone, courrier électronique, télécopie ou par simple demande orale, par exemple, faite à l'occasion d'une rencontre sur un chantier existant.

### EXIGEZ UN CONTRAT ÉCRIT

L'absence de contrat écrit peut causer plusieurs problèmes. Il en va particulièrement lorsque le maître de l'ouvrage ne paie pas la somme convenue ou exige des travaux qui n'étaient pas compris dans l'accord. Selon une règle cardinale de notre système juridique, il appartient à celui qui prétend au paiement d'une somme d'argent de la part d'une autre personne d'apporter la preuve que cette dernière est son débiteur. Cette exigence est encore plus sévère lorsque le créancier fait notifier un commandement de payer à son client, que ce dernier y forme opposition et que le premier en demande au juge la mainlevée. La loi sur la poursuite pour dettes et la faillite rend absolument nécessaire l'obligation pour le créancier de produire devant l'autorité une reconnaissance de dette signée par le client. Ce titre doit en principe contenir le nom des parties, la cause de l'obligation, le montant dû et le signature du débiteur. De telles exigences s'imposent également en cas de requête en inscription d'une hypothèque légale des artisans et entrepreneurs, à tout le moins au stade de la demande d'inscription définitive. On relève qu'il n'est pas rare que certains maîtres de l'ouvrage ou leurs mandataires contestent des factures émises par des entrepreneurs et mettent en avant l'absence



Photos: N. Jutzi

d'accord pour effectuer certains travaux ou le fait que ces derniers étaient compris dans l'offre de base, ce que l'entrepreneur qui n'a pas fait de contrat ou de commande par écrit est bien en peine de contredire. Par conséquent, il est cardinal que le contrat soit passé en la forme écrite, laquelle doit contenir les éléments mentionnés ci-avant, soit le nom des parties, le montant convenue, le type de travaux et comporte la signature du maître de l'ouvrage ou de son représentant. Un devis signé peut faire office d'un tel contrat. Il en va ainsi également de bons de régie. Les commandes téléphoniques ou par courrier électronique doivent faire l'objet d'une confirmation écrite.

### DÉFINISSEZ PRÉCISÉMENT LES PRESTATIONS

Il faut également apporter un soin particulier à définir de manière précise l'étendue des prestations de l'entrepreneur, car très souvent ce point est remis en question. Certes, la loi (art. 374 CO) et les dispositions associatives comme la Norme SIA-118 (voir par ex: art. 142 SIA-118) prévoient la possibilité de procéder à des métrés en cours d'exécution de l'ouvrage ou à sa réception, mais en pratique cette option génère souvent des désaccords, car le maître de l'ouvrage invoque fréquemment des dépassements de devis, un volume ou des quantités qui ne correspondent pas à ce qui avait été convenu oralement ou l'utilisation de matériaux trop onéreuse (par ex : une couche de peinture de qualité Q4 au lieu de Q2). Là encore, si la convention de base n'est pas claire et ne



mentionne pas les CFC de manière suffisamment précise, il sera très difficile pour l'entrepreneur d'obtenir le paiement des montants auxquels il a droit. C'est pourquoi, la convention doit prévoir avec un maximum de précisions les différents postes du contrat (CFC), les quantités et les prix unitaires qui s'y rapportent.

Cette précaution a d'autant plus d'importance lorsque le contrat comprend un prix au forfait ou global (forfait avec clause de variation de prix), car moins le descriptif est précis, plus l'entrepreneur court le risque que le maître de l'ouvrage passe des commandes supplémentaires et fasse valoir ensuite qu'elles étaient comprises dans le forfait de base. Les devis estimatifs qui font l'objet d'une signature par le maître de l'ouvrage n'échappent pas non plus à ces exigences. Il est précisé dans ce cadre que ces devis ne

doivent pas être dépassés dans une mesure excessive, faute de quoi le maître peut se départir du contrat (art. 375 CO), étant précisé qu'un dépassement de l'ordre de 10 % à 12 % est encore acceptable.

#### **A CHAQUE COMMANDE SUPPLÉMENTAIRE SON CONTRAT**

Enfin, il arrive fréquemment que le maître de l'ouvrage fasse des commandes supplémentaires de travaux ou souhaite des changements par rapport à ce qui figure dans le contrat ou le devis, le cas échéant directement à des ouvriers. Ici également, ces demandes devraient faire l'objet d'un accord écrit, par exemple sous la forme de bons de régie, de devis complémentaires ou d'un avenant au contrat de base. Les règles exposées ci-dessus sur le contenu du contrat s'appliquent par analogie. Il faut également rap-

peeler qu'un collaborateur ne peut valablement engager l'entrepreneur que s'il dispose d'un pouvoir de signature (inscription sur le registre du commerce ou procuration). L'inverse est aussi vrai : le mandataire du maître de l'ouvrage doit disposer de la faculté de le représenter auprès des tiers. Dans le doute, l'entrepreneur ne doit pas hésiter à lui demander la preuve de ces pouvoirs, afin d'éviter que le maître conteste par la suite une commande qui aurait été passée par une personne non habilitée à agir en son nom et pour son compte.

En conclusion, la citation d'Horace «Verba volant, scripta manent» (les paroles s'envolent, les écrits restent) garde plus que jamais tout son sens dans le domaine de la construction.

**Service juridique**

## ASSURANCE MALADIE PHILOS UNE SOLUTION AVANTAGEUSE ET PRATIQUE

Avec un contrat-cadre perte de gain maladie taillé sur mesure, la Fédération vaudoise des entrepreneurs et Philos, assureur-membre du Groupe Mutuel, ont mis sur pied une solution particulièrement pratique et avantageuse. Cette solution répond aux besoins des entreprises et leur assure la conformité aux conditions des conventions collectives de travail (CCT). Zoom.

Taillée sur mesure pour les membres de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, la couverture Philos intègre plusieurs mesures innovantes, parmi lesquelles une couverture perte de gain additionnelle de 180 jours dont l'objectif est de poursuivre la garantie du risque maladie malgré l'épuisement du droit aux prestations, un seul délai d'attente par année civile, une couverture généreuse dans le cadre de la maternité ainsi qu'une indemnité journalière aux salariées enceintes dès la vingt-quatrième semaine de grossesse si la poursuite du travail représente un risque.

Il s'agit là d'une solution optimale pour l'entreprise, qui fait ainsi partie d'une communauté homogène permettant une maîtrise du risque et une structure tarifaire concurrentielle.

La couverture LAMal est une priorité pour la fédération, dans la mesure où elle assure une meilleure protection aux employés et est conforme aux impératifs des CCT.

**Assurance maladie Philos**

### PRINCIPAUX AVANTAGES DU CONTRAT-CADRE PERTE DE GAIN MALADIE

**Profitez des services offerts par votre fédération. Rejoignez la solution perte de gain maladie développée en collaboration avec le Groupe Mutuel.**

- Prestations adaptées aux besoins des PME de la construction;
- Garantie de la conformité avec les dispositions des CCT;
- Encadrement par une plateforme-santé qui regroupe tous les organismes concernés (Philos, la fédération, Office de l'assurance invalidité du canton de Vaud, Suva,

service social de la fédération et un médecin-conseil);

- Gestion du contrat par la fédération (perception de la prime, déclaration des salaires, etc.), ainsi que des outils informatiques permettant une annonce personnalisée des sinistres.

Pour plus d'informations:  
[www.fve.ch/rubrique/prestations-aux-entreprises](http://www.fve.ch/rubrique/prestations-aux-entreprises)  
ou Philos:  
M<sup>me</sup> Silvana Mocellin-Baiardi  
mail:  
[smocellin-baiardi@groupemutuel.ch](mailto:smocellin-baiardi@groupemutuel.ch)  
Tél. 058 758 25 95

## HOMMAGE

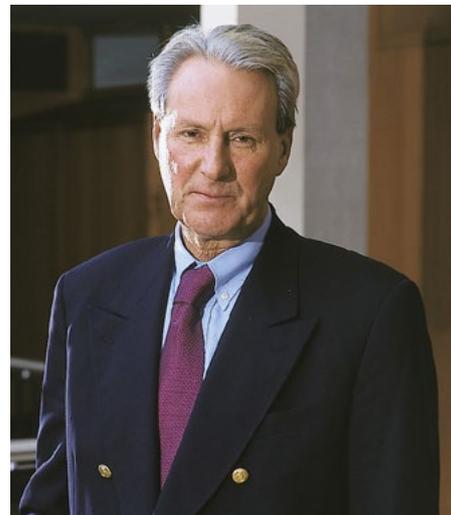
### JACQUES GUIGNARD, « CE FUT UNE AVENTURE PASSIONNANTE »

**Avec 31 ans d'activité à la Fédération vaudoise des entrepreneurs – dont 7 en tant que directeur – le regretté Jacques Guignard aura marqué toute une époque de l'association patronale. Rendons-lui un dernier hommage.**

Haute figure du secteur de la construction, Jacques Guignard s'en est allé le 10 juillet dernier, à l'âge de 73 ans. Né à la Tour-de-Peilz, il commence sa longue et fructueuse carrière par un apprentissage de dessinateur en génie civil. A ses débuts, il travaille notamment au bureau de construction des autoroutes à Lausanne qui compte le premier tronçon autoroutier suisse sur ses planches à dessin. Il passe ensuite chez l'entreprise Madliger & Chevenard Ing. SA, dont il dirigera la succursale de Moudon.

Puis Jacques Guignard entre à la Fédération vaudoise des entrepreneurs en 1973, comme technicien en bâtiment, pour finalement assumer le secrétariat patronal du gros

œuvre. La même année, il obtient sa maîtrise fédérale d'entrepreneur. Nommé sous-directeur en 1978, puis directeur adjoint et enfin directeur en 1997 – un poste qu'il assumera jusqu'en 2004 – ce grand professionnel s'est révélé être un pilier de l'association. «C'était un grand organisateur. Un talent qu'il a fait valoir en pilotant toutes les manifestations à l'occasion du centenaire de la fédération», raconte André Overney, avec qui il a collaboré «35 ans au bas mot», et qui le succèdera à la direction. «Mais surtout, il a mené et géré la construction du site de Tolochenaz, où la fédération, auparavant établie à Lausanne, a transféré ses activités en 1987. Un chantier de plusieurs années, si important au point qu'il en a fait un infarcitus!», poursuit son collègue et ami de longue date. «Guignard était également féru d'art, notamment de peinture. Il a acquis de nombreuses œuvres qui ornent aujourd'hui les murs du bâtiment de la fédération», complète Overney. «Sans oublier sa passion pour



la formation professionnelle! La défense de l'apprentissage était un défi qui lui tenait beaucoup à cœur», précise-t-il. «Ce fut une aventure passionnante, débordante de projets, et enrichie de la très grande confiance que tout au long de ces années les organes dirigeants de la fédération m'ont accordée», écrivait Guignard lui-même au terme de son mandat. Aujourd'hui, la fédération réitère ses condoléances à sa famille et à ses collègues associatifs.

## CARTE PROFESSIONNELLE LANCEMENT DE LA PRODUCTION



**Outil prometteur de lutte contre le travail au noir, le projet de carte professionnelle est en train d'être mis en place auprès des entreprises membres et affiliées de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Les informations sur chaque collaborateur de chantier sont recueillies et la première génération de cartes est en production.**

Depuis l'année passée, notre fédération communique et informe au sujet de la carte professionnelle, outil développé pour contrôler chaque travailleur sur les chantiers, afin de lutter contre la sous-enchère salariale et le travail au noir. La grande majorité des associations patronales romandes adhèrent à ce projet et les syndicats soutiennent également l'initiative. En quelques mots, la carte d'un employé, sur un chantier, devra démontrer que ce dernier est effectivement annoncé auprès des institutions sociales. Il s'agit donc pour lui d'une garantie que ses charges sociales sont correctement déclarées et que son employeur respecte la loi. Plusieurs entreprises testent déjà le système. L'objectif est d'équiper tous les collaborateurs des entreprises membres et

affiliées d'ici le printemps prochain. En mars, la fédération leur a donc demandé de préparer les documents nécessaires. Les adhérents au projet doivent désormais équiper au moins une personne de leur entreprise de la SuisseLD, seul moyen d'accéder à la plateforme Myentrepreneur.ch afin de gérer les données de son personnel muni d'une carte professionnelle. Parmi les fichiers à rassembler, figurent les pièces d'identité, permis de séjour, attestations AVS, copies du contrat de travail, ainsi qu'un document signé du collaborateur attestant que son salaire est égal ou supérieur au minimum prévu par la convention collective. La fédération se réjouit du lancement de ce projet ambitieux et les entreprises concernées ne cachent pas leur engouement. La première génération de cartes est produite aux frais de l'association patronale, tandis que le renouvellement, le remplacement ou la production de nouveaux documents le seront aux frais de l'entreprise.

### SES AVANTAGES

- Responsabiliser les propriétaires privés et les institutions publiques telles que l'Etat et les communes qui pourront concrètement montrer l'exemple en matière de lutte contre le travail au noir.
- Donner la possibilité aux entreprises de contrôler leurs sous-traitants sur leurs chantiers au nom de la responsabilité solidaire.
- Garantir aux employés qu'ils sont correctement déclarés par leur entreprise.
- Permettre aux autorités publiques de mieux contrôler le marché du travail.
- Compenser le manque-à-gagner des institutions sociales.
- Rendre le contrôle plus systématique et augmenter le nombre de contrôleurs sur le terrain.
- Compliquer la vie des tricheurs!

Notre secrétaire patronal en charge de ce projet, Monsieur René Grandjean, est atteignable en cas de questions par mail à l'adresse [rene.grandjean@fve.ch](mailto:rene.grandjean@fve.ch), ainsi que par téléphone au 021 802 88 37.

## ÉVÉNEMENTS

## FORUM LES MARCHÉS PUBLICS



Environ 300 personnes ont participé au Forum les marchés publics le 28 août dernier, organisé conjointement par la Fédération vaudoise des entrepreneurs et le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH).

L'occasion pour les professionnels de la construction, les collectivités publiques et les syndicats de s'informer et de débattre de l'application des lois et réglementations des marchés publics. Ces discussions vont permettre de lancer la rédaction d'une charte éthique.

Complexes et en évolution constante, les procédures des marchés publics sont souvent méconnues. Un des enjeux forts mis en avant par l'ensemble des participants à la table ronde est de trouver un juste équilibre entre l'ouverture aux entreprises extérieures et le soutien à l'économie locale. Tous les intervenants ont également insisté sur la nécessité de lutter efficacement contre le dumping salarial et le travail au noir.

Le forum a permis de constater que ce n'est pas tant la législation qui pose problème, mais la difficulté de rédiger les appels d'offres en appréhendant toutes les subtilités.

Pour éviter les recours, il est nécessaire de faire un excellent travail en amont des projets. Les participants ont notamment relevé un fort besoin de mieux former et informer les maîtres d'ouvrage potentiels. Cela a été l'occasion de rappeler les différents soutiens offerts en matière de marchés publics par les associations professionnelles et le Centre de compétences

sur les marchés publics du canton de Vaud (CCMP-VD).

Le Forum les marchés publics marque aussi la première pierre d'une prochaine charte éthique. Le but de ce texte sera de clarifier les règles du jeu et de renforcer la confiance entre tous les acteurs vaudois des marchés publics. Le contenu de cette charte sera élaboré, au fil des prochains mois dans le cadre de rencontres thématiques, organisées avec le concours du magazine Bâtir. Les différents partenaires signeront le document final courant 2016.

L'essentiel de ce forum sur:  
[www.marchespublics-vaud.ch/](http://www.marchespublics-vaud.ch/)

**TOUS NOS PROCHAINS  
ÉVÉNEMENTS SUR  
L'AGENDA DE NOTRE SITE**

[www.fve.ch](http://www.fve.ch)

# l'initiale!

## LE NOUVEL ÉVÉNEMENT DE LA RENTRÉE!

Le 10 septembre dernier, la Fédération vaudoise des entrepreneurs a inauguré sa nouvelle soirée de la rentrée: l'initiale!

«Ce «E» d'entrepreneur, d'excellence, souligne mon intention de renforcer la position de l'entrepreneur au centre du débat économique et politique vaudois, afin que nos intérêts soient mieux défendus dans ce climat économique troublé», annonçait en préambule le président de la fédération Jean-Marc Demierre. Ce rendez-vous professionnel s'est ainsi avéré comme un moment privilégié d'échanges entre membres et personnel de la fédération,

acteurs vaudois de la construction et personnalités politiques.

Parmi ces dernières, Olivier Français a tenu une place de choix. En pleine campagne pour un siège au Conseil des Etats, il a tenu un discours assurant de son soutien au secteur du bâtiment. La partie officielle s'est naturellement vue couronnée par un moment de détente entre partenaires!

Pour ceux qui auraient manqué «l'initiale», sachez que l'événement sera réitéré chaque automne. La rentrée désormais, ça se fête! Alors rendez-vous l'année prochaine, le 8 septembre 2016!

[www.linitiale.ch](http://www.linitiale.ch)

## INFO

**Bulletin d'information  
de la Fédération vaudoise des entrepreneurs**  
[www.fve.ch](http://www.fve.ch)

021 802 88 88  
[communication@fve.ch](mailto:communication@fve.ch)

**Rédacteur responsable:**  
Frédéric Burnand

**Rédaction:**  
Claire Grange

**Conception:**  
moser design sa, Lausanne

**Réalisation:**  
[gilbertmaurer.ch](http://gilbertmaurer.ch), St-Légier